

AR Prefecture

063-216301747-20230609-2023_06_02-DE
Reçu le 14/06/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal
de la commune de GRANDVAL**

* * * * *

Séance du 09 juin 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
en exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 9
Votes Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 3

Date de convocation : 31 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDVAL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Didier FOURS, Maire.

Présents : Didier FOURS, Jocelyne MORRETTA, Hans KETTING, Gwenaëlle CARRIER, Thierry SAUREL, Simon GEILER, Stéphane CLAUD, Pierre CHANTELAUZE, Éric ZIMMER.
Absents : Bernard REY, Dominique DELORD.

Secrétaire de séance : Jocelyne MORRETTA

Délibération n°2023-06-02 :

Objet : TE63 – Travaux d'Eclairage Public

Mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet ainsi que le devis estimatif de 1 500 € H.T. proposé par le service Eclairage Public du Territoire d'Energie 63 pour la mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion.

Ces travaux seront financés dans les conditions suivantes :

- TE63 à hauteur de 60% du montant HT des travaux et prise en charge de l'intégralité de la TVA.
- La commune à hauteur de 40% du montant des travaux (soit 600 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** l'avant-projet des travaux de mise en conformité des commandes EP suite à l'optimisation des systèmes de gestion et le devis estimatif n°70174027EP1 du 21 mars 2023 ;
- **de s'engager** à participer à hauteur de 40% du montant H.T. soit une somme de 600 euros ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de financement pour ces travaux avec le TE63.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire,
après dépôt en Sous-Préfecture,
Publication et notification.

Fait à Grandval, le 12 juin 2023
Le Maire,
Didier FOURS



La secrétaire de séance,
Jocelyne MORRETTA